



Dernière actualisation : 06/02/2023



COMMERCIALISATION & CIRCUITS COURTS



ENVIRONNEMENT ET PROTECTION DES RESSOURCES NATURELLES



TRANSFORMATION À LA FERME

Référentiel National Qualité

Audit par
BUREAU VERITAS
Certification



Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



La certification qualité a été délivrée au titre
de la catégorie « actions de formations »

FORMATIONS 2023



INTITULÉPAGE

Qui sommes-nous?	5
Nos engagements	6
inscription	7
Evaluations	9
handicap	10

DATES	INTITULÉ	PAGE
09/01	Préparer des alcools aux plantes	11
23/01	Créer ou développer son activité en circuits courts	12
27/02	Communiquer efficacement sur ses portes ouvertes	13
01/03	Bien étiqueter ses produits fermiers	14
18/04	photo : produits, ferme et vous !	15

[illegible]

QUI SOMMES NOUS?

Les Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural (CIVAM) sont des groupes d'agriculteurs et de ruraux qui, par l'information, l'échange et la dynamique collective, innovent sur les territoires.

Ces groupes, présents dans de nombreuses régions, sont fédérés par Réseau CIVAM à l'échelle nationale.

CARTE D'IDENTITÉ DU CIVAM HAUTS-DE-FRANCE

- Association loi 1901
- Siège : Mons -en- Pévèle (59)
- Territoire d'action : Hauts-de-France
- 93 adhérents en 2021 :
agriculteurs, artisans, porteurs de projet, particulier, associations ...
- 1 salariée (1 ETP) : SOPHIE WAUQUIER
- 7 administrateurs bénévoles (2022)



NOS ENGAGEMENTS ET NOTRE PHILOSOPHIE POUR LES FORMATIONS

L'essence même du CIVAM Hauts-de-France est de travailler au plus proche des attentes et besoins du terrain

Notre objectif est de construire un programme de formation qui s'adapte et qui demeure cohérent avec

- ✓ vos profils,
- ✓ vos situations personnelles et professionnelles,
- ✓ vos structures,
- ✓ vos besoins,
- ✓ vos envies.

Ceci sur le **fond et la forme** !

Les formations sont aussi organisées en cohérence avec l'offre des partenaires, les politiques locales ainsi que les actualités et tendances de la profession agricole

- Vous avez une idée de thème ?
- Vous avez une suggestion d'intervenant, de visite?
- Vous avez des propositions d'amélioration des formats, de la communication, des lieux d'accueil?
- Vous rencontrez des difficultés d'accès à nos formations (financier, géographique, accessibilité aux personnes porteuses de handicap..) ?

Faites le nous savoir ! Toutes vos idées restent et resteront le socle de notre projet !

INSCRIPTION

Comment s'inscrire?

-> Programmes détaillés et inscription : Cliquez sur le lien suivant et remplissez le formulaire en ligne correspond au stage de votre choix :

<https://www.civam-hautsdefrance.fr/formation/>

-> Si vous rencontrez des difficultés d'accès aux formulaires d'inscription ou si vous n'avez pas de connexion internet, contactez Sophie Wauquier qui vous enverra le formulaire imprimé, par courrier

Toute inscription doit être finalisée au moins 15j avant le démarrage de la formation

Toute inscription vous engage et vous sera facturée

Vous recevrez au moins 7 jours avant le démarrage de stage votre **convocation et le livret d'accueil détaillé** avec toutes les précisions pratiques.

Inscriptions de « dernières minutes » : Cela reste possible, pour certaines formations uniquement, et sous réserve qu'il reste de la place : contactez Sophie Wauquier pour vos questions à ce sujet

INSCRIPTION



Rappel pièces à fournir à l'inscription

(pour les formations uniquement, les temps d'information ne sont pas concernés):

-> Pour les agriculteurs :

-l'attestation MSA de REGULARITE, comportant un code de sécurité et notifiant que la personne est à jour au regard de la formation professionnelle continue

Pour l'obtenir :

Se connecter sur son espace privé MSA : service en ligne.

Si l'agriculteur ne s'est jamais connecté, il devra au préalable s'inscrire en ligne pour ouvrir son compte et demander un mot de passe qui lui sera renvoyé rapidement par la MSA par courrier.

A la seconde connexion, il pourra alors se rendre dans l'espace « demander mes attestations professionnelles ». Il cherchera celle de VIVEA.

La situation du contributeur, au regard du paiement de la cotisation du fond d'assurance VIVEA, est examinée à la date du 31/12 de l'année antérieure à la demande

Si à cette date l'adhérent est à jour, l'attestation lui est délivrée en temps réel sous la forme d'un fichier pdf qu'il peut imprimer et transmettre par messagerie directement à VIVEA.

Un code sécurité unique figure sur l'attestation : il se présente sous un identifiant alphanumérique et un flash code qui permettront à VIVEA de vérifier auprès de la MSA les informations figurant sur cette attestation.

-> Pour les porteurs de projet :

- Pour les personnes en première année de parcours à l'installation

L'attestation des conditions d'éligibilité au financement de VIVEA » en version originale émise par le CEPPP ;

L'engagement du porteur de projet » en version originale ;

La copie du Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP) signée des 2 conseillers et du créateur ou repreneur d'exploitation agricole ;

La copie d'écran du Compte Personnel de Formation du stagiaire mentionnant son prénom et nom (issue de « mon compte formation – Mes droits formation – Historique en PDF).

- Pour les personnes en seconde ou troisième année de parcours à l'installation :

L'attestation de renouvellement des conditions d'éligibilité au financement VIVEA » en version originale ou copie, émise par le CEPPP.

EVALUATIONS

Evaluation de vos connaissances et compétence

-> A chaque formation, un QCM (Questionnaire à choix multiple) est à remplir par les stagiaires à l'entrée et à la sortie de formation. Les 2 notes (avant et après) sont communiquées au stagiaire via l'attestation de présence

Evaluation de votre satisfaction

-> A chaque formation, un questionnaire de satisfaction vous sera envoyé via un formulaire en ligne (ou sur papier si vous n'avez pas de connexion internet), afin de connaître votre niveau de satisfaction et améliorer les points négatifs de chaque stage. Une évaluation est faite à la sortie du stage, puis 2 mois après.

INFORMATION HANDICAP

- Nous nous engageons à rendre, autant que possible, nos formations accessibles aux personnes en situation de handicap en mettant en œuvre des adaptations, le cas échéant.
- Chaque situation étant unique, nous vous demandons de préciser, à l'inscription, votre handicap (une rubrique est prévue dans le formulaire). Nous pourrions ainsi confirmer l'ensemble des possibilités d'accueil et vous permettre de suivre la formation dans les meilleures conditions, en accord avec votre employeur.
- Pour toutes informations complémentaires, nous vous conseillons les structures suivantes : ONISEP, AGEFIPH et FIPHFP

- **Intervenant extérieur** : Thibaut Joliet
- Formation de **14h00** à destination des producteurs de Ppam et porteurs de projet
- Une **attestation** de suivi de formation est remise à tous les stagiaires

FORMATION TRANSFORMATION

Préparer des vins, liqueurs et spiritueux aux plantes



Objectif : Être capable de préparer des boissons alcoolisées à base de plantes en conformité avec les règles sanitaires, juridiques et fiscales, et répondant aux attentes des consommateurs



Appréhender la technique :

Distillation
Macération
Mesure du taux d'alcool

le cadre fiscal de la production/transformation d'alcool

Posséder un alambic
Déclarations et administratif

Les techniques de préparation des spiritueux,

-Vins aromatisés
-Liqueurs
-Les crèmes
-Les absinthes et anisés
-les gins et genièvres
-Les bitters et amers

Point matériel et laboratoire

outils et moyens pédagogiques : Diaporama commenté, exposé oral, échanges questions / réponses, mise en pratique en ateliers et dégustation

09 ET 10 JANVIER 2023 9H-17H

LIEU : LYCÉE AGRICOLE BIOTECH - DOUAI WAGONVILLE

Programme complet et inscription :

formulaire en ligne via

www.civam-hautsdefrance.fr

rubrique « formation »

Evaluation des connaissances / compétences

acquises : QCM entrée et sortie de stage

Evaluation de la satisfaction par 2 formulaires en ligne (sortie de formation et 2 mois plus tard) envoyés et analysés par le CIVAM

Contribution au fond associatif du CIVAM

2 repas compris

- 100 € pour les agriculteurs et porteurs de projets en démarche d'installation (prise en charge d'une partie du cout pédagogique par VIVEA)
- 135 € pour les autres stagiaires
- les adhérents au CIVAM bénéficient d'une réduction de 40€

- **Intervenant extérieur** : Francis Varenne et William Mairesse
- Formation de **29h00** à destination des agriculteurs en circuits courts
- Une **attestation** de suivi de formation est remise à tous les stagiaires

FORMATION COMMERCIALISATION

Créer ou développer sa commercialisation en circuits courts



Objectif : Etre capable de suivre une méthodologie simple et structurée pour démarrer ou développer une activité de vente en circuits courts : professionnelle et rémunératrice



Une activité de vente directe de produits fermiers réglementairement conforme

- Obligations juridiques fiscales et sociales
- Point d'attention sur le médiateur à la consommation

Travailler discours et posture de vente (les 2 modules sont dissociables)

En vente directe
Avec des partenaires revendeurs

Construire et mettre en oeuvre sa stratégie commerciale

Méthodologie, cible prioritaire, positionnement commercial, argumentaire de vente, Politique de prix (juste et rémunérateur), stratégie de communication

+ 1 h d'entretien individuel en visio avec William Mairesse en fin de cycle de formation

outils et moyens pédagogiques : exposé oral, échanges questions / réponses, Mise en situation / atelier pratique

23/01 (9H-17H), 30/01 (9H-12H30), 02/02 (13H30-17H), 20/02 (13H30-17H), 21/02 (9H-12H30), 14/03 (9H-17H) + 1H INDIVIDUELLE

LIEU : PÉRONNE EN MÉLANTOIS ET VISIO CONFÉRENCE

Programme complet et inscription :
formulaire en ligne via
www.civam-hautsdefrance.fr
rubrique « formation »

Evaluation des connaissances / compétences acquises : QCM entrée et sortie de stage
Evaluation de la satisfaction par 2 formulaires en ligne (sortie de formation et 2 mois plus tard) envoyés et analysés par le CIVAM

Contribution au fond associatif du CIVAM **2 repas compris**

- 100€ pour les agriculteurs éligibles au VIVEA
- 250 € pour les autres stagiaires
- Les adhérents au CIVAM bénéficient d'une remise de 80 €

- **Intervenant extérieur** : Aurélie Habasque
- Formation de **07h00** à destination des agriculteurs inscrits à "Tous en Bottes"
- Une **attestation** de suivi de formation est remise à tous les stagiaires

FORMATION COMMUNICATION

Communiquer efficacement sur ses portes-ouvertes



Objectif : Être capable de communiquer de façon professionnelle pour faire de son événement porte-ouverte une réussite



Tous en bottes : quelques rappels

Quelles sont les grandes étapes pour la communication autour de mes portes-ouvertes ?

- les outils
- le rétroplanning

Communiquer à l'oral

- Point méthodo et bonnes pratiques

Point réseaux sociaux et com' web

- point d'actu : les réseaux sociaux en 2023
- le web dans mon plan de com'

Les stagiaires doivent amener leurs étiquettes pour les travaux en atelier

outils et moyens pédagogiques : exposé oral, échanges questions / réponses, Mise en situation / atelier pratique

27 FÉVRIER 2023 8H45/17H00

LIEU : A DÉFINIR

Programme complet et inscription :

formulaire en ligne via

www.civam-hautsdefrance.fr

rubrique « formation »

Evaluation des connaissances / compétences acquises : QCM entrée et sortie de stage

Evaluation de la satisfaction par 2 formulaires en ligne (sortie de formation et 2 mois plus tard) envoyés et analysés par le CIVAM

Contribution au fond associatif du CIVAM

repas compris

35€ pour les agriculteurs éligibles au VIVEA

50 € pour les autres stagiaires

Les adhérents au CIVAM bénéficient d'une remise de 20 €

Formation gratuite pour les participants à tous en bottes 2023

- **Intervenant extérieur** : Françoise Morizot Braud
- Formation de **07h00** à destination des agriculteurs en circuits courts
- Une **attestation** de suivi de formation est remise à tous les stagiaires

FORMATION COMMERCIALISATION

Bien étiqueter ses produits fermiers



Objectif : Etre capable d'étiqueter ses produits de façon réglementaire



Comprendre et repérer les mentions générales d'une étiquette

Maitriser les aspects réglementaires généraux

Obligations réglementaires générales

Autres obligations

Règles de mise en forme

Concevoir des étiquettes réglementaires pour l'ensemble de ses produits

- Elaboration ou vérification de ses propres étiquettes

- Maitriser les aspects réglementaires spécifiques à certains produits

Les stagiaires doivent amener leurs étiquettes pour les travaux en atelier

outils et moyens pédagogiques : exposé oral, échanges questions / réponses, Mise en situation / atelier pratique

01 MARS 2023 8H45/17H00

LIEU : MAIRIE DE NOMAIN

Programme complet et inscription :
formulaire en ligne via
www.civam-hautsdefrance.fr
rubrique « formation »

Evaluation des connaissances / compétences acquises : QCM entrée et sortie de stage
Evaluation de la satisfaction par 2 formulaires en ligne (sortie de formation et 2 mois plus tard) envoyés et analysés par le CIVAM

Contribution au fond associatif du CIVAM
repas non compris

- 35€ pour les agriculteurs éligibles au VIVEA
- 50 € pour les autres stagiaires
- Les adhérents au CIVAM bénéficient d'une remise de 20 €

- **Intervenant extérieur** : Justine Krason
- Formation de **07h00** à destination des agriculteurs en circuits courts
- Une **attestation** de suivi de formation est remise à tous les stagiaires

FORMATION COMMUNICATION

Savoir faire des photos qui mettent en avant vos produits, votre ferme et vous !



Objectif : Etre capable de réaliser des photos attractives et qualitatives, avec un matériel simple, pour donner envie de découvrir sa ferme et ses produits



Comprendre les règles de base et savoir choisir : matériel, éclairage, cadrage, logiciels de retouche

- 1- Quel matériel utiliser pour commencer
- 2- Bases théoriques de la photo
- 3- Les retouches

Atelier pratiques

- portrait
- photo produit pour boutique en ligne
- photo produit pour instagram

Les stagiaires doivent amener leurs produits et éléments de décor

outils et moyens pédagogiques : exposé oral, échanges questions / réponses, Mise en situation / atelier pratique

18 AVRIL 2023 8H45/17H00

LIEU : DOMAINE SCARABÉE À MÉRIGNIES

Programme complet et inscription :
formulaire en ligne via
www.civam-hautsdefrance.fr
rubrique « formation »

Evaluation des connaissances / compétences acquises : QCM entrée et sortie de stage
Evaluation de la satisfaction par 2 formulaires en ligne (sortie de formation et 2 mois plus tard) envoyés et analysés par le CIVAM

Contribution au fond associatif du CIVAM
repas non compris

- 35€ pour les agriculteurs éligibles au VIVEA
- 50 € pour les autres stagiaires
- Les adhérents au CIVAM bénéficient d'une remise de 20 €

BILAN 2023 :

F